



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
7 août 2013  
Français  
Original : anglais

---

### Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004)

#### Lettre datée du 6 août 2013, adressée au Président du Comité par le Représentant permanent du Soudan du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de me référer à votre lettre datée du 27 février 2013 relative à l'obligation qui incombe aux États Membres de mettre en application la résolution 1540 (2004) dans son intégralité.

Comme vous le savez, la République du Soudan du Sud est la plus jeune nation qui a rejoint le concert des nations et s'apprête à élaborer sa nouvelle constitution. À cet égard, la Mission permanente de la République du Soudan du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies recommande à son gouvernement et à la Commission nationale de révision de la Constitution, par l'intermédiaire du Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale, de prendre en considération la résolution 1540 (2004) dans sa nouvelle constitution. La République du Soudan du Sud souhaite jouer le rôle qui lui revient dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales en tant qu'État Membre responsable et actif de l'Organisation des Nations Unies.

En attendant, M<sup>me</sup> Killa Janda, Première Secrétaire à la Mission permanente de la République du Soudan du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies, sera chargée de suivre les progrès accomplis par notre gouvernement dans la prise en compte et l'approbation de la résolution 1540 (2004). Je suis certain que vous apprécierez cette démarche.

Le Représentant permanent  
(Signé) Francis Mading **Deng**

